

République Française Date de convocation : 24 janvier 2025
 Département de Saône-et-Loire Date d'affichage et mise en ligne : 31 janvier 2025

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
 COMMUNE DE SAINT AMOUR BELLEVUE
Séance du 28 janvier 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-huit janvier 19 heures 30 l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Madame Josiane CASBOLT

MEMBRES :

En exercice : 13
 Présents : 9
 Votants: 12
 Pour: 12
 Contre: 0
 Abstentions : 0

Présents : Catherine CANARD, Rachel HAMET, Mathieu TRIBOULET, Laurence CHOMIENNE, Joseph DE SONIS, Pascal DURAND, Josiane CASBOLT, Claude BOISSON, Marie-Claude WILSON

Représentés: Maxime TERRET par Josiane CASBOLT, Marie José BERNET par Catherine CANARD, Grégory BARBET par Claude BOISSON

Excusés: Mireille PERRET

Absents:

Secrétaire de séance: Marie-Claude WILSON

Objet: Vidéoprotection des points d'apport volontaires

Dans le cadre de cadre des Fonds de concours auprès de l'agglomération (MBA)

Sont éligibles, les dépenses relatives à la fourniture et pose des équipements de vidéo protection ainsi que les travaux de VRD ou câblages dans la limite de 10 mètres linéaires comptés à partir d'une caméra du point de collecte surveillé.

Madame le Maire propose au conseil la mise en place de vidéo protection sur les PAV afin de lutter contre les dépôts sauvages et le tri des déchets.

Le coût total prévisionnel de l'opération s'élève à 1 040 € HT

Après avoir entendu l'exposé de Madame Le Maire relatif au projet de Fonds de concours – « 2020/2026 VIDEO PROTECTION». Afin de sécuriser les points d'apport volontaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, (12 pour, dont 9 présents et 3 par procuration, 0 contre, 0 abstention)

APPROUVE le lancement de l'opération « Installation d'un système de vidéo-protection sur les PAV »

DECIDE de solliciter, à ce titre, la subvention suivante :

MBA Fonds de concours Vidéo-protection des points d'apport volontaires

Toutes autres aides susceptibles de participer au financement de ce projet.

AUTORISE Madame Le Maire à signer tout document relatif à cette opération et aux demandes de subventions s'y rapportant,

Fait en séance les jour, mois et an susdits.

le Maire,
 Josiane CASBOLT

Sécretaire de séance
 Marie-Claude WILSON

 Le Maire
 Josiane CASBOLT



Dépôt Préfecture de Saône et Loire
 Date de réception de l'AR: 31/01/2025
 071.217103852.20250128 DE_2025_02 DE